



# Fédération Générale C.F.T.C. des Transports

*Confédération Française des Travailleurs Chrétiens*

Communique de Presse

Rémunérations Conventionnelles  
Transports Routiers Marchandises.

## **Un juste rééquilibrage des salaires dans la calamité.....**

Le 18 février 2008, la FGT CFTC, suite à la réouverture des négociations relatives à la revalorisation des minima conventionnels pour le Transport Routier Marchandise et après plusieurs réunions ayant été entamé en 2007 dans un climat tumultueux, a obtenu et signé avec toutes les Organisations de Salariés, une revalorisation des salaires de :

- ✓ + 2,5 % au 1<sup>er</sup> février 2008
- ✓ + 1,5 % à compter de la prochaine revalorisation du SMIC ayant lieu au plus tard le 1<sup>er</sup> juillet 2008.

La FGT CFTC consciente de l'attente des salariés du Transports Routiers en matière de pouvoir d'achat et sur l'incapacité actuelle des ménages à « joindre les deux bouts » a préféré ne pas rester en situation de blocage.

La FGT CFTC regrette que sur trois Organisations Professionnelles, une seule d'entre elles (TLF) a paraphé cet accord, ce qui démontre une fois de plus un manque de respect flagrant pour les Salariés d'une profession à qui l'on se doit pourtant de distribuer les gains de productivité.

Paris, le 18 février 2008

Contact Presse:

Thierry DOUINE: 06 03 19 00 50